

C'est ce qu'indique l'avocat de la plaignante, Me Benowende Sankara, dans un message au Groupe de recherche et d'initiative pour la libération de l'Afrique (Grila), à Montréal.

«En renvoyant ce cas aux juridictions militaires, il est au moins clair que le président Sankara n'est pas mort de mort naturelle», comme l'affirme son certificat de décès daté du 17 janvier 1988, a dit hier le Grila dans un «Appel de mobilisation internationale contre l'impunité dans l'assassinat de Thomas Sankara».

Dirigeant charismatique de la révolution du 4 août 1983 dans l'ancienne Haute-Volta, Thomas Sankara fut assassiné le 15 octobre 1987 avec 15 de ses camarades, et leurs corps jetés dans une fosse commune. Blaise Compaore, son proche compagnon d'armes, s'empara du pouvoir, qu'il monopolise depuis sans avoir jamais fourni d'explications sur ce sanglant coup d'État.

La plainte de Mariame Serme-Sankara, réfugiée en France avec ses deux enfants, fut déposée en septembre dernier, à deux semaines seulement de la prescription décennale - en grande partie grâce aux enhortations et à l'appui du Grila.

«La plainte fait l'objet d'une ordonnance aux fins d'informer du Doyen des juges d'instruction en date du 23 mars 1998 mais appel a été interjeté par le procureur du Faso qui estime que les juridictions militaires sont seules compétentes pour instruire les infractions de droit commun commises par les militaires ou assimilés», rapporte l'avocat de la famille Sankara.

Ce dernier s'inquiète de «manoeuvres politiques du pouvoir en place» pour que «le procès tourne court sans la moindre inculpation». Car, écrit-il, «l'auteur du certificat de décès de Sankara est aujourd'hui juré du Tribunal militaire», et l'unique rescapé de la tuerie «ne semble plus jouir de toutes ses facultés à même de témoigner utilement».

«Le régime ne collaborera pas à une instruction transparente sans une solide pression de l'opinion internationale», écrit le Grila, qui note que «les présumés assassins ont été réduits au silence» et que «ces assassinats et intimidations attestent du déni de droits de l'homme» dans ce pays de 10 millions d'habitants.

«Au moment où le Burkina Faso préside l'OUA - Organisation de l'unité africaine - et se fait l'avocat des droits de l'homme et du développement, nous en appelons à toutes les forces de bonne volonté de s'unir contre l'impunité qui gangrène les régimes africains, alimentant les syndromes de violences et d'atrocités savamment utilisés par les tenants de l'ordre mondial», ajoute-t-il.

Le rapport 1998 d'Amnistie internationale note pour sa part qu'«aucune enquête officielle n'a été ouverte sur la mort du sergent Arzouma Ouédraogo fin décembre 1996», quelques jours après avoir été libéré avec 25 autres soldats accusés d'indiscipline.

En mars 1997, le New York Times écrivait que le sergent Ouédraogo était un présumé assassin de Thomas Sankara. Un autre présumé assassin, Hyacinthe Kafando, ex-chef de la